



COMITE SYNDICAL
MERCREDI 25 JUIN 2003
CONSEIL GENERAL

PRESENTS :

- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Monsieur Alain FRERE, Vice-Président, Maire de Tourrette-Levens.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Monsieur Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola.
- Madame Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

REPRESENTES :

- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Eric PAUGET, Conseiller Général.
- Madame Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.
- Madame Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Madame Simone RAYBAUD, Adjoint au Maire de Saint Cézaire sur Siagne.
- Madame Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros.
- Madame Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette.

ABSENTS :

- Maître José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur.
- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.
- Monsieur Christian ESTROSI, 1er Vice-Président du CG, Député.
- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du C.G., Maire de La Tour.



Avenue Paul-Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA CARROS / CLANS COURSEGOUTES GILETTE GUILLAUMES ISOLA LANTOSQUE PUGET-THIENERS

ROQUEBILLIERE ROQUESTERON SECEZAIRE-SUR-SIAGNE ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE ST-SAUVEUR-SUR-TINEE ST-VALENTIN-DE-THEY SOSPEL TENDE THORENC VALBERG VALDEBLORE VILLARS-SUR-VAIR

ABSENTS (suite) :

- Monsieur Charles GINESY, Président du Conseil Général, Sénateur.
- Madame Colette GIUDICELLI, Conseiller Général.
- Monsieur Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- Monsieur Auguste VEROLA, Conseiller Général.
- Monsieur Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore.
- Monsieur Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Madame Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie.
- Madame Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes.
- Monsieur Edgard MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var.
- Monsieur Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiey.
- Monsieur Roger PELLETIER, Adjoint au Maire de St Sauveur/Tinée.
- Monsieur Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière.
- Monsieur Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

EXCUSES :

- M. TREHIN, Payeur Départemental.
- Mme LAURIERE, Conseiller Général.
- M. CARLES, Adjoint au Maire de St Etienne de Tinée.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. SOLEAN, représentant Mme VAUDOUR, Directeur des Affaires Culturelles du Conseil Général,
- M. BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique,
- Mme OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.
- M. BRANDI, Agent Administratif Qualifié à l'E.D.M.A.M.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Compte de gestion 2002 du comptable
- 2 - Compte administratif 2002
- 3 - Festival International des Orgues de la Roya-Bévéra
- 4 - Ouverture expérimentale d'un atelier théâtre
- 4 - Rapport d'inspection
- 5 - Questions orales
- 6 - Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 18h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

1 - Compte de Gestion 2002 du Comptable

Le Président indique que le compte administratif présenté par M. BRUN est conforme au compte de gestion du comptable.

LE COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE EST ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - Compte Administratif 2002

Le Président donne lecture du Compte Administratif du Syndicat pour l'année 2002 :

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2002 du Syndicat qui se présente comme suit :

INVESTISSEMENT :	Recettes	+ 44 342.42 E
	Dépenses	- 39 569.70 E
	Total	+ 4 772.72 E

Excédent d'investissement de clôture : 4 772.72 Euros

FONCTIONNEMENT :	Recettes	+ 1 322 634.62 E
	Dépenses	- 1 313 376.27 E
	Total	+ 9 258.35 E

Excédent de fonctionnement de clôture : 9 258.35 Euros)

Excédent global de clôture : 14 031.07 Euros

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - Festival International des Orgues de la Roya-Bévéra

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte a obtenu le financement du Conseil Général (d'un montant de 30 000 euros) pour l'opération "Valorisation des Orgues de la Roya-Bévéra" permettant la réalisation du 2ème Festival International d'Orgue créant ainsi un événement culturel et musical autour du patrimoine instrumental des orgues des vallées de la Roya-Bévéra pour un coût estimé à 30 000 E :

- Salaires et charges sociales	22 000 euros
- Frais de publicité.....	5 000 euros
- Divers (entretien orgues, déplacement, hébergement)....	3 000 euros

En août 2003, sont programmés 8 concerts dans les communes de Tende, Saorge, La Brigue, Sospel, Fontan, Breil sur Roya, Airole, Vintimille (les communes italiennes prenant en charge directement les dépenses occasionnées par leur manifestation). Des visites guidées se dérouleront avant les concerts pour faire découvrir au public les plus beaux monuments sacrés d'un patrimoine architectural inestimable.

Les membres du Comité acceptent la mise à place du 2ème Festival International d'Orgue de la Roya-Bévéra et décident de laisser le soin aux Conseillers Généraux de la Roya-Bévéra d'informer par courrier les maires des communes concernées par ces manifestations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - Ouverture expérimentale d'un atelier théâtre

Le Président confirme qu'il a obtenu une aide financière du Conseil Général pour le projet d'ouverture d'atelier théâtre sur le canton de Saint Etienne de Tinée permettant à l'Ecole Départementale de Musique d'expérimenter une ouverture pédagogique vers l'expression théâtrale.

Le projet consisterait à ouvrir un atelier théâtre de façon expérimentale au bénéfice des enfants. Il est rappelé que dans le cadre de la nationalisation de l'Ecole Départementale, une deuxième discipline (danse ou théâtre) devra être envisagée.

Les droits d'inscription ainsi que la participation communale seraient identiques à ceux appliqués par l'Ecole Départementale.

A l'heure actuelle, l'Ecole est dans l'attente du résultat des sondages réalisées auprès des familles.

Le Président réclame une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires concernés par le dossier des orgues et du théâtre.

4 - Rapport d'Inspection

Les membres du Comité ont reçu le bilan d'inspection de l'Ecole Départementale réalisée en 2001 par l'Inspecteur de la Création et de l'Enseignement du Ministère de la Culture.

Afin que l'Ecole devienne nationale, le Président rappelle que plusieurs objectifs sont à atteindre notamment le recrutement d'un directeur pédagogique, titulaire du certificat d'aptitude à la direction des écoles contrôlées par l'état. A ce jour, il n'a reçu aucune candidature malgré les offres d'emploi et ce poste n'est toujours pas pourvu.

M. BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg, se dit satisfait du bilan fait par M. GARCIN sur l'établissement, sur la qualité des enseignements, de l'équipe administrative. Il s'agit là d'une reconnaissance de l'Ecole Départementale mais il lui paraît regrettable que l'Inspecteur n'ait pas réalisé une simulation d'un budget prévisionnel pour savoir ce que cela coûtera de plus au Conseil Général et aux Communes.

Le Président assure mettre tout en oeuvre pour que cette école fonctionne au mieux. L'engagement d'un directeur pédagogique est primordial pour l'avenir de l'établissement.

5 - Questions orales : néant

6 - Questions diverses

- Demande d'adhésion à l'Ecole de Musique :

M. VICTOR, Conseiller Général, fait savoir aux membres du Comité que plusieurs communes du canton de L'ESCARENE souhaitent adhérer au fonctionnement de l'Ecole Départementale de Musique et bénéficier des enseignements dispensés par la structure.

Le Président y est favorable et demande que soit adressé au Conseiller Général du canton un courrier l'informant des modalités d'adhésion.

- Documents remis aux membres du comité :

- Résultats des examens de fin de cycle 2003
- Planning des auditions publiques de fin d'année
- Disciplines ouvertes en 2003-2004 par centre d'enseignement
- Dossier d'inscription 2003-2004
- Programmation des réunions de rentrée 2003-2004

Aucune question nouvelle étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant le Conseil Général et l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 30/06/2003

LE PRESIDENT
Jean THAON
Conseiller Général

